

1. CADRE DE L'ETUDE : UNE RECHERCHE CIRAD-INRA.

2. THEME D'ETUDE : LA MULTIFONCTIONNALITE DE L'AGRICULTURE ET LES CONTRATS TERRITORIAUX D'EXPLOITATION.

3. CAS ETUDIE : LA REUNION.

Cette partie reprend l'essentiel des informations présentées dans le rapport de Bonnal et al. (2003).

Notre étude a été réalisée à la Réunion. Afin de mettre en avant les particularités de ce département conditionnant la promotion de la multifonctionnalité de l'agriculture, nous aborderons d'abord les grandes caractéristiques de l'île avant de s'intéresser aux CTE mis en place, puis nous ferons le point sur les cultures actuellement concernées par les contrats.

3.1. La Réunion, un DOM insulaire qui a ses particularités.

Comme les autres DOM insulaires, ce département français présente un climat et une histoire différente des départements métropolitains. Mais tous les DOM ne se ressemblent pas et, bien qu'ils partagent un certain nombre de caractéristiques communes, leur évolution et leur situation reste originale notamment pour la Réunion qui est le seul DOM de l'Océan Indien.

Après avoir donné rapidement les informations générales sur l'île, nous présenterons ses particularités climatiques et topographiques et sa situation économique actuelle, puis nous rappellerons l'histoire du peuplement et de l'économie de l'île afin de comprendre par la suite la place actuelle de l'agriculture et son organisation.

3.1.1. Une île isolée.

La Réunion est une petite île de 2 500 km² (72 km sur 51 km) située dans l'archipel des Mascareignes, en plein Océan Indien, à 800 km à l'est de Madagascar.

Carte 1 : localisation de la Réunion.



La population, 741 000 habitants¹, est relativement jeune, puisque que le tiers des habitants a moins de vingt ans et elle est en forte augmentation sous l'effet du croît naturel de la population et du solde migratoire positif. En effet, la Réunion est devenue, depuis plusieurs années déjà, un lieu de résidence attractif notamment pour les populations âgées métropolitaines.

¹ Les données citées proviennent soit de l'IEDOM (2002), soit de l'INSEE (2000), soit du RGA (2000).

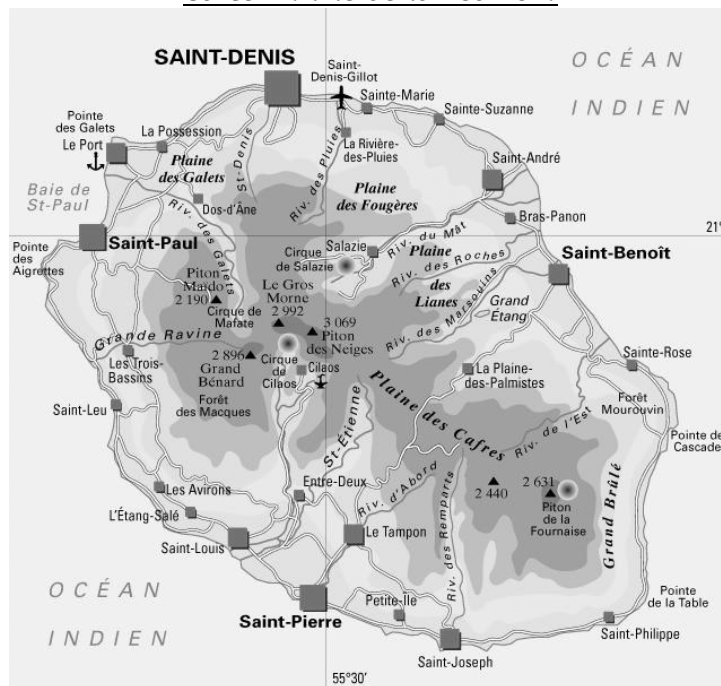
3.1.2. Un milieu varié et fragile.

Les DOM insulaires bénéficient de milieux écologiques variés qui leur sont propres mais ils doivent s'adapter à un climat contrasté parfois violent.

Les îles françaises se situent dans des régions tropicales et le climat se caractérise par l'alternance d'une saison sèche et fraîche et d'une saison chaude et humide. Elles sont également soumises à des cyclones dont certains ont des effets dévastateurs. Le climat des îles est par ailleurs fortement modulé par l'exposition aux alizés et par l'altitude. On peut distinguer deux grandes zones climatiques : la zone au vent qui reçoit les fronts pluvieux et la zone sous le vent, protégée par les reliefs de l'île, qui est plus sèche.

La Réunion présente un relief important et contrasté qui renforce cette dichotomie Est/Ouest et crée de nombreux micro-climats. En effet, l'île est en fait un massif montagneux composé de deux volcans : le Piton des Neiges, éteint, qui domine l'île à 3 069 m, et le Piton de la Fournaise, en activité (voir carte ci-dessous). Le Piton des Neiges est inséré dans un système comportant trois énormes cirques : Mafate, Cilaos et Salazie, dont les parois extérieures constituent de véritables murailles. L'érosion a formé de profondes ravines tout au long du rivage et au fond des cirques conformant des formations verticales, les « îlets ». Ainsi, l'île est caractérisée par différentes zones climatiques. L'Est (côte au vent), reçoit une pluviométrie considérable (plus de 5000 mm par an) alors que l'Ouest avec 750 mm d'eau en moyenne par an est semi-aride. Les plaines d'altitude et les cirques bénéficient d'un climat frais, plus ou moins humide selon l'altitude et l'exposition.

Carte 2 : l'île de la Réunion.



Par ailleurs, on distingue communément deux grands ensembles territoriaux : les « Bas » et les « Hauts ». Les « Bas » correspondent à la zone de culture principale de la canne à sucre, ils sont compris entre 0 et 400 m d'altitude. Les « Hauts » concernent toute l'aire supérieure à 400 m. Mais, dans l'inconscient collectif, la distinction entre les Hauts et les Bas va bien au de-là de cette considération altitudinale : elle porte véritablement sur le niveau de développement, bien que la différence à cet égard entre les deux zones ait tendance à se réduire de plus en plus.

L'écologie de l'île est à l'image du climat : très contrastée. L'humidité et les températures sont favorables à la croissance de la végétation mais celle-ci doit s'adapter à un relief torturé et à la

violence des pluies. De ce fait, l'agriculture se limite principalement aux plaines côtières et d'altitude de l'île et la superficie agricole utile (SAU), avec 49 000 ha, ne représente que 20 % de la superficie totale. L'érosion et les glissements de terrain sont les problèmes physiques les plus importants pour l'agriculture et sont à l'origine de pertes importantes de terres fertiles.

3.1.3. Des handicaps économiques compensés par le soutien de la métropole et de l'Europe.

Comme pour les autres DOM, le caractère ultra-périphérique² de la Réunion pèse sur le développement des activités productives à la fois du fait de l'accroissement des coûts (transports) et de la faible taille du marché local.

En outre, le niveau de vie élevé (puisque lié à celui de la métropole et nettement supérieur à celui des pays voisins) et les niveaux de productivité insuffisants aboutissent à un retard de compétitivité important.

Enfin, la croissance importante de la population alors que l'emploi stagne dans l'agriculture et que le secteur industriel reste faible est à l'origine d'un taux de chômage très élevé (près de 39 % de la population active).

Pour pallier ces difficultés, la Réunion, comme l'ensemble des DOM, fait l'objet d'une très forte intervention publique de la part de l'État français et de l'Europe.

Cette situation est la conséquence d'une évolution et d'une histoire tout à fait spécifique aux DOM qu'il nous faut rappeler pour comprendre les contraintes pesant sur l'île.

3.1.4. Une île vierge devenue « plantation » pour la métropole, aujourd'hui département français et territoire européen.

Contrairement aux DOM antillais, l'île était déserte lors de sa découverte en 1516 par les portugais. Comme dans les autres DOM, l'histoire de son peuplement est marquée par l'esclavage et l'engagement de volontaires qui ont composé une population métissée et composée de descendants de colons européens, de malgaches, d'africains et d'indiens. L'histoire de son développement économique ressemble également fortement aux autres DOM. Elle peut être divisée en trois grandes phases. La première correspond à la période coloniale durant laquelle l'économie de l'île est basée essentiellement sur la production de café puis de canne à sucre pour la métropole. La seconde phase correspond à une phase d'intégration économique dans l'espace national suite à l'affirmation et à la mise en œuvre d'une politique active de rattrapage par la métropole. La dernière période est marquée par l'intégration de la Réunion dans l'espace européen et l'accès aux financements structurels communautaires. Cette évolution économique de l'île peut être rapprochée de l'évolution de l'intervention publique.

✓ La période coloniale : de 1664 à 1946.

Peu après l'annexion de l'île par la France, les colons commencèrent à s'installer. Tout d'abord européenne et malgache, la population s'enrichit par la suite d'esclaves africains puis après l'abolition de l'esclavage en 1848 d'engagés volontaires venus d'Inde.

Dans les premiers temps, la Compagnie des Indes imposa la culture du café à la Réunion (alors dénommée île Bourbon) et les cultures vivrières destinées à couvrir l'approvisionnement alimentaire de l'île Maurice (alors île de France) et des navires. La canne à sucre était alors cultivée uniquement à l'île Maurice.

La culture de la canne à sucre ne prit vraiment son essor qu'à partir de 1815 suite aux modifications du marché du café et du statut de l'île. En effet, à la fin du XVII^{ème} siècle, l'émergence de la

² Cela signifie que la région est fortement éloignée de la métropole de rattachement et qu'elle subit dans sa zone la concurrence de pays membres du groupe A.C.P.

production de café des Caraïbes provoqua une crise caféière à la Réunion. Puis au cours du XVIII^{ème} siècle, l'île changea plusieurs fois de main : en 1764, la France racheta l'île à la Compagnie des Indes puis de 1810 à 1814 elle fut occupée par les anglais qui levèrent les entraves à la production et à la transformation de canne à sucre. Pour finir, l'île fut récupérée par la France qui abandonna par contre Maurice et soutint alors la culture de canne à sucre à la Réunion. Avec l'appui des pouvoirs publics, la production, après 1815, augmenta de façon continue. Mais à partir de 1860, elle devint excédentaire et la chute des prix provoqua une crise durant laquelle de nombreux petits planteurs ruinés disparurent laissant la place, par concentration foncière, à une aristocratie agricole et industrielle (sucrierie).

Durant la période coloniale, l'appui des pouvoirs publics, qui subirent la pression de l'aristocratie, s'exprima de diverses manières : attitude laxiste vis à vis de l'utilisation interdite d'esclaves, négociation avec l'Angleterre d'un accès à la main d'œuvre *engagée* indienne, développement d'infrastructures routières et portuaires, politique tarifaire favorable, etc.

✓ *La période d'intégration économique : de 1946 à 1990.*

Avec la départementalisation en 1946, l'appui des pouvoirs publics au secteur cannière s'accroît considérablement. L'effondrement de la production durant la seconde guerre mondiale engendra une profonde restructuration des exploitations et entreprises cannières dans le sens de la concentration et de l'émergence d'un secteur industriel puissant mais vétuste dominé par les familles et les entreprises issues de l'époque coloniale. La relance de la production et l'effort de modernisation furent fortement soutenus par l'État par : des exonérations d'impôts, la définition de quotas, la garantie des prix de la canne à sucre, le développement d'infrastructures.

La réforme foncière, permise par les lois de 1961, conduisit à l'émergence de la plantation familiale. Dès lors, l'appui des pouvoirs publics se diversifia et s'intensifia : aide à la mise en place de services de recherche, appui à la structuration professionnelle, création d'aménagements hydro-agricoles. Au cours de cette période, la canne à sucre fut considérée comme le fer de lance de l'économie réunionnaise.

Au début des années 70, le constat de l'importance des écarts entre les prévisions de production et les résultats insuffisants conduisirent la profession et les pouvoirs publics à mettre en place une série de plans successifs de soutien à la production. Avec la création de l'OCM sucre (Organisation Commune de Marché) en 1968, les aides s'intensifièrent et se complexifièrent. Le prix devint administré et garanti par l'Europe.

Longtemps la mise en valeur des « Hauts » a constitué un défi insurmontable en raison de la difficulté d'accès. L'évolution de la situation agricole et rurale de la Réunion au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle est de ce fait tout à fait remarquable. Au cours de cette période les « Hauts » ont enfin fait l'objet d'actions d'aménagement d'envergure, des productions agricoles et d'élevage performantes ont émergé diminuant la dépendance alimentaire vis à vis de l'extérieur. Le niveau de vie des populations rurales s'est profondément amélioré et des mesures concrètes ont été prises en matière de conservation des ressources naturelles.

✓ *La période d'intégration communautaire : de 1990 à nos jours.*

Actuellement, le soutien public se maintient et les planteurs et les usiniers bénéficient d'aides directes au produit pour soutenir leurs revenus.

3.1.5. Une agriculture encore fortement exportatrice réalisée par de petits exploitants.

Le processus historique conditionne très largement les caractéristiques actuelles de l'économie de l'île et surtout la place de l'agriculture et les fonctions qu'elle remplit dans le domaine social.

✓ Une filière canne à sucre prédominante.

L'économie réunionnaise est encore fortement basée sur la canne à sucre et sur les industries agro-alimentaires. Cependant, le secteur tertiaire est en expansion et c'est aujourd'hui le secteur qui emploie le plus de personnes. Par contre, l'agriculture est un secteur économique en régression, de façon relative en termes de valeur générée et de façon absolue du point de vue de la surface exploitée car elle est concurrencée par l'urbanisation galopante.

L'agriculture réunionnaise est dominée par trois grandes filières de production agricole, de poids économiques sensiblement équivalents : la canne à sucre, les fruits et légumes et, enfin, les élevages. Cependant, la SAU de canne à sucre a tendance à diminuer alors que la surface toujours en herbe (STH) et la surface en fruitiers bénéficient d'une légère augmentation. Les filières plantes à parfum (géranium et vanille), cultures traditionnelles des Hauts de l'Ouest, sont en crise depuis plusieurs dizaines d'années en raison de l'augmentation de la concurrence internationale.

L'agriculture reste donc toujours orientée vers l'exportation alors que l'île continue d'être fortement dépendante au niveau alimentaire.

✓ Une paysannerie marquée par la pluri-activité.

La paysannerie réunionnaise est principalement issue de la référence foncière de 1961 : les exploitations sont de taille limitée (en moyenne 5,7 ha). Avec 9 400 actifs agricoles³, elle représente 10 % de la population active. Cependant, son effectif tend à diminuer en lien avec un phénomène de concentration. Parallèlement à ce phénomène, les exploitations se sont modernisées, en partie sous l'effet des politiques structurelles. Un secteur d'exploitations agricoles capitalisées a émergé, principalement dans l'élevage et le maraîchage.

Les caractéristiques principales des agriculteurs des DOM insulaires, qui fait que la gestion des exploitations est plus complexe, est que le nombre de ménages agricoles menant d'autres activités rémunératrices est important (22 % des exploitants¹).

Étant donné le caractère fragile et unique des milieux insulaires et l'importance économique et sociale du secteur agricole des DOM, la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, et notamment de ses fonctions environnementales et sociales, est un enjeu important. En outre, elle peut contribuer à favoriser une meilleure articulation entre filières et territoire en dépassant les logiques sectorielles issues des modèles agricoles basés sur l'agriculture d'exportation.

3.2. La mise en place des CTE à la Réunion.

La Réunion a été le premier des DOM à mettre en place des CTE en date du 21 octobre 2000. Il en compte aujourd'hui le plus grand nombre.

On peut noter que la DAF, dans sa plaquette de présentation des CTE destinée aux agriculteurs, a explicité les objectifs du CTE propres à la Réunion et qui concernent aussi bien le développement agricole que l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement (voir tableau 2 ci-contre).

La mise en place de ces CTE a donné lieu à une mobilisation importante de la part des acteurs locaux et à une diversité des approches. Dès la fin de l'année 2000, 9 déclarations d'intention avaient vu le

³ source : Agreste 2000.

jour au travers de 6 porteurs de projet (voir encart 2 ci-après). La mise en place des CTE s'est structurée autour de groupes de travail avec la DAF et de comités de pilotage avec la Chambre d'Agriculture ou les porteurs de projet.

Encart 1 : les porteurs de projet CTE et les déclarations d'intention

- *Coopérative Agricole des Huiles Essentielles de Bourbon (CAHEB)* : CTE « filière territorialisée Géranium » ;
- *Chambre d'agriculture* : CTE « filière territorialisée canne à sucre », CTE « irrig ouest », CTE « cirque de Salazie » ;
- *Association de Promotion Rurale (APR) et Chai de Cilaos* : CTE « cirque de Cilaos » ;
- *Provanille* : CTE « filière territorialisée vanille »
- *Fédération Régionale des Coopératives Agricoles (FRCA)* : et *Coopérative des Producteurs de Porcs de la Réunion (CPPR)* : CTE « élevage porcin », et *Société d'Intérêt Collectif Agricole Réunion Viande (Sica Revia)* : CTE « bovin viande » ;
- *Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM)* : CTE « conversion à l'agriculture biologique » et CTE « aménagement durable de l'exploitation.

En 2003, après la validation des derniers CTE lors de la suspension du contrat, la Réunion comptait 156 CTE ayant reçu un avis favorable en CDOA. Ces contrats se réfèrent à 4 contrats-types distincts : un contrat-type « filière territorialisée canne à sucre » (138 contrats individuels validés en CDOA), un contrat-type « filière territorialisée géranium » (15), un contrat-type « innovant » (2), un contrat-type « installation progressive » (1). Ils ont été signés progressivement avec une accélération la dernière année (voir encart 3 ci-après).

Encart 2 : historique de la signature des CTE individuels à la Réunion

- **CTE « filière territorialisée géranium »**
contrat-type validé en *Août 2000* et l'arrêté préfectoral émis le même mois
7 CTE individuels validés le *21 Octobre 2000*
7 le *10 Juillet 2001*
1 le *13 Décembre 2001*
1 revu le *18 Juillet 2002 (?)*
- **CTE « filière territorialisée canne à sucre »**
contrat-type validé en *septembre 2001*
arrêté préfectoral émis en *Novembre 2001*
7 CTE individuels signés le *13 décembre 2001*
9 le *7 Mars 2002*
9 le *18 juin 2002*
19 le *18 juillet 2002 (4 ajournés)*
33 le *30 octobre 2002 (2 ajournés, 1 non signé et 1 annulé)*
51 le *19 décembre 2002 (3 ajournés).*
- **CTE « innovants »** : 2 CTE validés le *13 décembre 2002.*
- **CTE « installation progressive »** : 1 CTE validés le *13 décembre 2002.*

3.2.1. Construction du contrat-type géranium.

Dès le lancement des CTE au niveau national, la CAHEB s'est penchée sur un projet de « filière territorialisée géranium ». En novembre 1999, sa déclaration d'intention est validée en CDOA : c'est la première et la seule validée à cette date là.

L'étude préalable à la construction du contrat a consisté en :

des enquêtes sur le terrain auprès d'une soixantaine de planteurs de géranium sur la base d'une grille d'analyse globale de l'exploitation ;

la restitution des enquêtes auprès des agriculteurs lors de trois réunions sur l'ensemble du territoire « géranium » (Hauts de l'Ouest, Tampon, Saint-Joseph).

Un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des organismes impliqués dans la démarche a été créé afin de suivre l'avancée de cette étude.

Le diagnostic est confié au CNASEA avec l'appui de la DAF. Les partenaires et collectivités sont associés à un comité de pilotage s'occupant du diagnostic et de la construction des mesures-types. En parallèle, des groupes de travail réduits et plus techniques travaillent d'une part sur les Mesures Agro-environnementales (MAE)⁴ et d'autre part sur les méthodes de Diagnostic Agri-Environnemental (DAE).

Le 1^{er} Août 2000, le contrat type « filière territorialisée géranium » est présenté et validé à la CDOA. Il est ensuite agréé par arrêté préfectoral le 30 Août 2000. C'est le premier CTE à avoir été signé, en date du 21 octobre 2000, à la Réunion et dans les Départements d'Outre Mer.

La dynamique a été quelque peu freinée au début de l'exercice compte tenu des problèmes internes à la CAHEB. Jusqu'en fin 2001, 15 CTE individuels ont été signés mais, depuis, aucune autre demande n'a été présentée en CDOA.

La mise en place du CTE géranium a été présentée comme un exemple pour les autres CTE.

3.2.2. Construction du contrat-type canne à sucre.

Le CTE « filière territorialisée canne » a été agréé par arrêté préfectoral le 29 novembre 2001.

Auparavant, plusieurs projets concernant la canne avaient été proposés :

- un projet du syndicat mixte de Pierrefonds (zone périurbaine de Saint-Pierre avec une forte proportion de canne à sucre) présenté en CDOA en novembre 1999 ;
- un projet « irrig-ouest » de la CUMA Procagne pour la zone concernée par le basculement des eaux dans l'ouest de l'île et cultivée en majorité en canne à sucre, présenté en CDOA en août 2000 ;
- un projet « canne à sucre » départemental de la chambre d'agriculture avec des mesures spécifiques pour certains bassins canniers et notamment Savannah (Saint-André) et le Gol (Saint-Louis), présenté également en août 2000 ;
- un projet « filière territorialisée canne à sucre » de la FDSEA présenté en octobre 2000.

Aucun de ces projets n'a finalement abouti et ce n'est qu'avec le changement de majorité à la chambre d'agriculture début 2001 et le déploiement de moyens sur le dispositif CTE que les choses se sont débloquées. Dans le cadre de la convention pour la mise en œuvre des CTE signés en octobre 2000 par le préfet et le président de la chambre d'agriculture, des propositions ont été faites lors de la CDOA du 19 Juillet 2001. Un comité de pilotage ouvert aux organisations agricoles représentatives et aux collectivités s'est réuni en septembre 2001 pour préparer le contrat-type qui a été présenté ensuite en préfecture et accrédité par arrêté préfectoral.

Les mesures spécifiques à la canne à sucre proposées dans le contrat-type ont été construites en se basant sur des réunions avec les agriculteurs où ont été déterminées les besoins et les problèmes principaux.

Sa mise en œuvre s'appuie sur des dynamiques territoriales du type « zones prioritaires canne à sucre » (St-Benoît, Hauts de l'Est et du Sud). Les zones prioritaires ont fait l'objet d'études préalables réalisées par le CNASEA et financées par le Département. Mais c'est sur la commune de St-Benoît que l'opération a progressé le plus nettement, notamment grâce à la mise en place d'un Comité de Pilotage présidé par la Commune.

⁴ La liste des MAE départementales n'étant pas définie alors que le premier projet CTE voyait le jour, un groupe de travail monté par la DAF s'est penché en hâte sur la question. Des réunions avec la CAHEB sur les détails des mesures (justification des surcoûts par rapport à la métropole, adaptation de grands éléments du cahier des charges) se déroulèrent entre les mesures. Dix mesures sur la trentaine construite alimenteront ainsi le contrat type géranium.

3.3. La situation des deux principales cultures concernées par les CTE.

Comme on l'a vu, à la Réunion, deux cultures sont directement concernées par les CTE : le géranium et la canne à sucre. Afin de mettre en avant les aspects multifonctionnels de ces cultures et de l'ensemble de leur filière dans le contexte réunionnais, nous développons dans cette partie leurs particularités environnementales et socio-économiques respectives puis, au travers de leur évolution historique, nous montrons leur importance au sein de l'agriculture locale.

3.3.1. La canne à sucre à la Réunion : une filière majeure.

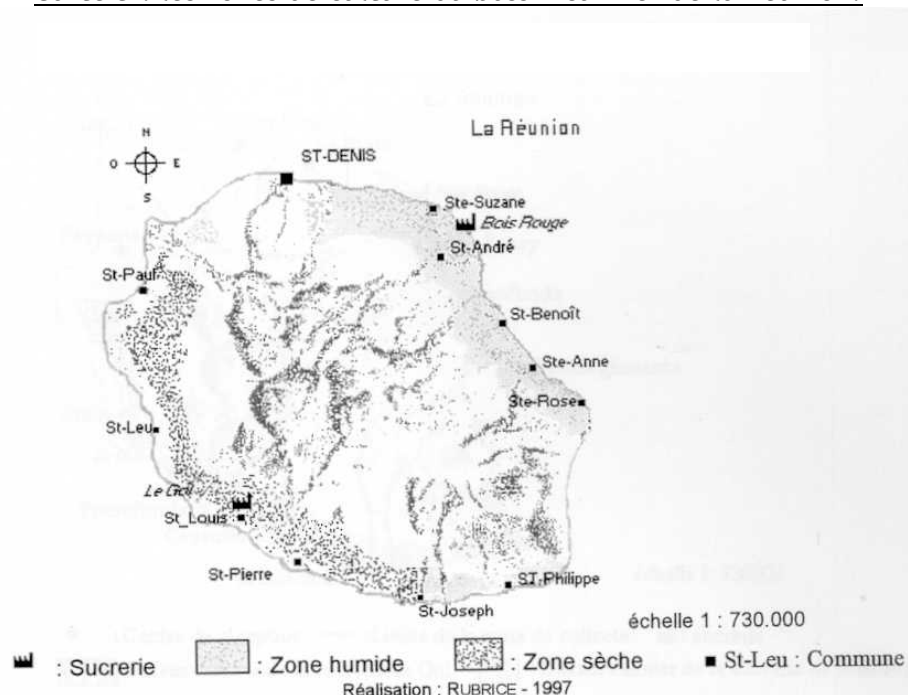
La canne à sucre est une graminée pérenne cultivée pour sa forte teneur en saccharose. A la Réunion, elle est destinée essentiellement à la fabrication de sucre mais la mélasse, résidu issu du processus de transformation, est récupérée pour fabriquer le rhum Charrette⁵. L'île produit ainsi 1,8 millions de tonnes de sucre et 80 000 hl de rhum. La production réunionnaise est négligeable au niveau français par rapport aux Antilles et d'autant plus au niveau mondial. Pour le sucre, si la production reste minuscule par rapport à la production mondiale qui s'élève à 131 millions de tonnes en 2000 (dont la moitié provenant du Brésil, de l'Inde et de l'UE), elle est cependant la plus importante des départements français.

3.3.1.1. Une plante robuste cultivée sur toute l'île.

Les plantations de canne à sucre se trouvent essentiellement sur le littoral Est et entre 300 et 800 m d'altitude sur les côtes Ouest et Sud de l'île (voir carte 3 ci-dessous). La zone Nord-est (Saint-André, Saint-Benoît, Sainte-Marie) regroupe plus de 30% des surfaces. Selon les experts, le quart des surfaces cultivées se situe dans les Hauts, et fournit le cinquième de la production.

⁵ C'est un rhum traditionnel de sucrerie obtenu après distillation et fermentation de la mélasse, contrairement au rhum agricole, fabriqué directement à partir du jus de canne.

Carte 3 : les zones de culture du bassin cannier de la Réunion.



La canne à sucre présente l'avantage d'être très résistante aux intempéries : c'est la culture qui résiste le mieux aux cyclones.

En outre, grâce à son couvert dense et à son système racinaire, elle permet de protéger les sols contre l'érosion.

3.3.1.2. La principale filière économique de l'île qui bénéficie d'un soutien important.

La filière canne à sucre à la Réunion permet, grâce à la valorisation de ses résidus de transformation, de faire vivre d'autres sous-filières. Ainsi, la mélasse est utilisée pour la fabrication du rhum, les bagasses⁶ comme source d'énergie et enfin, l'écume peut être récupérée pour fertiliser les parcelles. La canne à sucre permet ainsi de faire tourner sur l'île : deux usines sucrières, l'usine de Bois Rouge dans l'Est et l'usine du Gol dans l'Ouest (voir carte 3 ci-dessus), trois distilleries et deux centrales thermiques.

La filière canne-sucre représente la première source de revenus à l'exportation après le tourisme avec 48% des exportations en 2000, soit 109 M€. Elle est aussi la première industrie agro-alimentaire de l'île. En outre, avec une production totale dont la valeur est estimée à 244 millions d'euros, la filière canne-sucre-rhum-électricité constitue un poste important de l'économie réunionnaise. De même, la filière canne au sens large joue un rôle non négligeable en terme d'emploi. En effet, elle permet de faire vivre des producteurs, des ouvriers agricoles saisonniers ou permanents, des salariés des usines sucrières, des distilleries, des centrales thermiques, des transports etc.

Au niveau des échanges, la Réunion bénéficie du marché européen qui est régulé par l'OCM⁷ sucre. Des quotas de production sont établis pour tous les pays membre et sont répartis entre les entreprises productrices de sucre. Le quota des DOM français est juridiquement indépendant du quota de la France métropolitaine. La Réunion dispose ainsi d'un quota de 300 000 t mais elle ne parvient pas à le remplir (elle ne dépasse pas les 200 000 t). En plus de ce quota, le sucre réunionnais bénéficie d'une aide forfaitaire à l'écoulement sur le marché communautaire continental complétée par une aide au stockage et les agriculteurs reçoivent des subventions de l'État et de l'Europe. Mais, récemment, le

⁶ reste des cannes une fois broyées.

⁷ OCM = Organisation Commune des Marchés.

système européen de protection du marché du sucre a été attaqué par les partisans de la libéralisation totale des marchés (Brésil, Australie) et il doit être renégocié en 2006.

3.3.1.3. Une culture historique qui a "changé de main".

Comme nous l'avons vu, depuis l'essor de la culture de canne à sucre en 1815, l'évolution de la filière est intimement liée à l'histoire de l'île (voir paragraphe 3.1.4.). De ce fait, la canne à sucre est un vecteur important de l'identité de La Réunion et tient donc une place patrimoniale importante.

L'histoire de la culture est marquée principalement par l'évolution de la population agricole et de ses statuts. Autrefois, la population était dominée par une aristocratie agricole et industrielle possédant de grandes exploitations et qui, après la fin de l'esclavage, faisaient exploiter ses terres par des "colons"⁸. Dans les années 1960, la réforme foncière opérée par la SAFER a redistribué les terres aux métayers et aux ouvriers des usines et a développé le modèle de la structure familiale de 5 ha, orientée canne à sucre, en faire valoir direct (avec un objectif de revenu autour du SMIC pour un couple occupé à plein temps dans l'exploitation) (Fusiller et Saque, 2001). Ainsi, à partir de cette époque, la population agricole s'est modifiée pour être principalement constituée de petits producteurs⁹. Depuis, avec l'évolution défavorable des prix, certaines exploitations se sont agrandies.

3.3.1.4. Une production en régression réalisée par de petites exploitations familiales.

Comme on l'a vu auparavant, la canne est la principale activité agricole de l'île. Elle occupe près de 26 000 ha¹⁰, soit 60% des terres cultivées. Malgré un encadrement important de la production, la canne à sucre régresse et fait l'objet de toutes les attentions de la part des autorités pour remédier à la baisse de la production.

✓ L'organisation de la production

4 800 exploitants¹ cultivent la canne à sucre sur l'île, soit plus de la moitié des agriculteurs. Les producteurs sont majoritairement représentés par les petites exploitations familiales de 1 à 5 ha et les systèmes en monoculture sont dominants (79 % de producteurs spécialisés³).

Un grand nombre d'institutions relevant des pouvoirs publics et de la profession agricole et industrielle offrent des services d'appui aux planteurs (voir figure 1 ci-contre). A ce schéma nous pouvons également rajouter le CERFA et l'EIS qui ont participé à la construction de certains dossiers CTE.

On notera que le secteur bénéficie d'apports importants d'organismes de recherche : le Centre d'Essai de Recherche et de Formation (CERF), le centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et le Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CTICS). Ces organismes se consacrent généralement à la sélection variétale, à l'exploration du génome, à la mise au point de moyens de lutte contre les insectes ravageurs et les maladies et à l'amélioration de la productivité des exploitations.

⁸ Généralement appelé métayer ou colon partiaire, le colon est celui qui s'engage à cultiver les terres d'un propriétaire mais qui, au lieu de payer une redevance fixe comme le fermier, partage avec le propriétaire le produit de la récolte. Le mode de faire valoir correspondant est appelé « colonage ».

⁹ Aujourd'hui, le système de colonage disparaît peu à peu et la propriété se développe (60% des agriculteurs étaient propriétaires en 2000, 30% étaient locataires et 10 % étaient "colons").

¹⁰ source : Agreste 2000.

✓ *La baisse des surfaces cannières et les projets de développement de la production.*

On observe depuis plusieurs années le recul du tonnage de canne en lien avec la diminution des surfaces plantées. En effet, avec l'augmentation de la pression démographique, les terres agricoles cèdent de plus en plus de terrain aux zones d'habitat urbain. En outre, la diminution des surfaces est d'autant plus importante dans les hauts où les conditions sont moins propices à la culture de la canne (rendements plus faibles, accès à l'exploitation plus difficiles). Les cultures abandonnées ne sont alors pas remplacées par d'autres productions et la jachère tend à se développer.

Pour assurer le développement de la filière canne-sucre, tous les partenaires (producteurs, industriels, État et collectivités locales) se sont fixé un objectif : produire plus de 2 millions de tonnes de cannes dans les années 2000. Un dispositif de reconquête s'est mis en place et s'appuie sur la préservation des surfaces cannières et la conquête de nouvelles terres agricoles. Les professionnels de la filière et les élus se sont mis d'accord pour la conservation d'une surface minimum de 30 000 hectares de sole cannière. La production cannière d'altitude est essentielle à la survie d'une filière qui n'arrive pas à atteindre le quota de sucre qui lui est alloué. Le développement de la production de canne en altitude met en jeu des actions d'amélioration de la voirie, du transport, de la mécanisation de la culture, de l'indépendance et de l'approvisionnement des sucreries. Il suppose aussi que la productivité du travail et le rendement augmentent. Le projet de basculement des eaux a pour but de valoriser les terres non cultivées et d'augmenter les rendements canniers des zones Ouest et Sud-Ouest. Déjà, les périmètres irrigués mis en place ont fortement contribué à augmenter la production et les producteurs attendent beaucoup des prochaines phases du projet.

3.3.2. Le géranium : une production qui valorise les Hauts de l'île mais qui est instable.

Les données présentées ici proviennent essentiellement de l'ouvrage de Bonnemort (1992) et nous n'avons malheureusement pas beaucoup de données postérieures à 1990.

Le géranium est une plante pérenne de la famille des *Pélargonium*. Il est cultivé à la Réunion pour la production d'huile essentielle obtenue par distillation. Cette huile essentielle est utilisée dans l'industrie cosmétique et, plus accessoirement, elle entre dans la composition de savons et dans certains produits pharmaceutiques. Sa qualité est liée à sa teneur en rhodinol (mélange complexe d'alcools) et celle-ci est très élevée à la Réunion (entre 41 et 54 %), ce qui fait la renommée internationale de ce produit et lui permet de bénéficier d'un prix de vente élevé. La Réunion est fait partie des exportateurs mondiaux les plus importants avec la Chine, les pays d'Afrique du Nord, l'Inde et les pays d'Europe de l'Est.

3.3.2.1. Une plante fragile spécifique des Hauts de l'Ouest.

La culture de géranium est réalisée essentiellement dans les Hauts du Sud et de l'Ouest de l'île. On trouve cependant quelques hectares à Mafate et dans les Hauts de Sainte-Marie. Il est l'une des rares productions pouvant être réalisée dans les altitudes élevées où il se trouve.

Le géranium est particulièrement sensible aux intempéries par rapport aux autres productions et elle ne résiste pas aux cyclones qui sont à l'origine de pertes importantes. En outre, située dans les Hauts et ne présentant pas un couvert important et une installation forte, elle est particulièrement soumise aux risques d'érosion.

Ces dernières années ont été d'ailleurs particulièrement défavorables pour le géranium. Le cyclone Dina en 2002 et les pluies exceptionnellement importantes qui ont favorisé le développement du *Pythium* en 2003 sont à l'origine de deux mauvaises récoltes successives nécessitant la replantation des surfaces et mettant en difficulté de nombreux producteurs.

3.3.2.2. Une production à haute valeur ajoutée.

L'huile essentielle de géranium présente un rapport prix sur poids très intéressant. Le géranium représente 2 % du montant totale des exportations de la Réunion avec 1,5 à 3,8 millions d'euros.

L'île a été le premier producteur mondial jusqu'à la fin des années soixante mais l'irrégularité de son offre a permis à ses concurrents de se positionner sur le marché international. Celui-ci se caractérise par une variation importante d'une année sur l'autre des prix, de la production et des exportations.

A la Réunion, l'huile essentielle est revendue pour 95 % des producteurs à la Coopérative Agricole des Huiles Essentielles de Bourbon (données : Agreste 2000). Celle-ci offre une garantie d'achat et de prix à condition que le sociétaire s'engage à livrer la totalité de son essence, à fournir un produit « loyal et marchand » (de couleur verte) et à déclarer ses surfaces. Le prix au kilogramme pour l'année 2003 a ainsi été fixé à environ 120 € (soit 790 F). Cependant, avec l'autorisation de la CAHEB, les producteurs peuvent faire de la vente directe à condition d'écouler une partie seulement de leur production et de vendre à un prix d'entente fixé à la fois par le producteur et la coopérative (en général le même prix que celui de la CAHEB). Ainsi, quelques agriculteurs situés sur des routes touristiques (notamment la route du Maïdo) profitent de ce mode de commercialisation.

3.3.2.3. Une culture très instable.

La culture de géranium marque depuis longtemps le paysage et l'histoire des Hauts de l'île.

Elle a été introduit à la fin du XIXe siècle à la Réunion. Il s'agissait de remédier aux difficultés techniques rencontrées dans le midi de la France pour cultiver cette plante (liées aux conditions climatiques et au coût de l'hivernage des boutures). Au début du XXe siècle, la culture se répand dans les Hauts aux dépens de la forêt jusqu'à une altitude de 1 600m. Son expansion, favorisée par la crise sucrière, lui permet même de conquérir des terres entre 400 et 900 m d'altitude. La production atteint 127 tonnes.

Au cours du siècle dernier, les surfaces et la production fluctuent fortement. Les producteurs sont essentiellement des colons, dirigés par des propriétaires fonciers de grands domaines qui assurent la collecte, et qui ont ensuite recours à des courtiers pour exporter à des prix très variables.

En 1963, l'île est en surproduction. La Coopérative des Huiles Essentielles de Bourbon (CHEB puis CAHEB) est créée pour organiser la production. A la demande des importateurs, deux autres organismes sont créés : le syndicat des planteurs de « géranium Bourbon » et le syndicat des exportateurs qui regroupe les courtiers. Un Comité Économique Agricole regroupe par la suite l'interprofession. Des mesures sont prises pour réguler la production : fixation du prix, limitation de la zone, interdiction de défricher, fixation des quotas, réduction de l'avance sur récolte, prime à la reconversion.

Malgré l'organisation de la filière, les décennies suivantes voient la succession de phases de surplus (1963-65, 1973-76, 1990) et de phases de pénuries (1968-72, 1977-79, 1984-89). A chaque fois l'interprofession essaye de jouer sur le prix, les quotas, les primes à la replantation ou à la reconversion ou les subventions des intrants.

A partir du milieu des années 1980, la CAHEB assoit son monopôle : en 1985, avec la suppression du syndicat des producteurs, elle obtient le monopôle de la collecte puis à partir de 1987, elle exporte sans intermédiaires locaux.

3.3.2.4. Une production de "loisirs", demandeuse en travail, qui tend à se professionnaliser.

✓ *Une activité à haute valeur ajoutée limitée par la charge de travail.*

La superficie moyenne par producteur se maintient autour de 1 ha de géranium car c'est une culture qui demande énormément de travail. En effet, elle se trouve dans une zone où la mécanisation n'est

pas envisageable. Ainsi, la récolte mécanique est rare malgré la mise au point en 1990, par le CIRAD, d'une machine qui fonctionne jusque dans les champs à 25 % de pente.

Il n'est pas possible de faire vivre une famille sur les seuls revenus d'une exploitation qui a comme production principale le géranium. Ainsi, beaucoup d'agriculteurs ont d'autres revenus (productions complémentaires, salaire du conjoint, RMI et allocations familiales, pluri-activité, ...).

✓ *Une production réalisée par des livreurs plus ou moins « gros ».*

Nous n'avons pu récupérer les données récentes concernant la production de géranium et nous ne pouvons nous baser que sur les chiffres regroupant l'ensemble des plantes industrielles hors canne à sucre et des plantes aromatiques (catégorie où se trouvent également le vétiver et la vanille). Ces plantes sont cultivées sur 2539 ha et concernent 866 producteurs (données Agreste 2000).

Il y a deux grandes catégories de producteurs :

- les « petits livreurs », qui produisent moins de 40 kg par an. Ils font plutôt une production de « loisirs » sur quelques ares et ont d'autres activités et/ou d'autres revenus,
- les « gros livreurs », qui fournissent plus de 40 kg. Ils sont, en général, agriculteurs à temps plein et ont d'autres productions agricoles.

Les gros livreurs sont peu nombreux (1 % des producteurs seulement) mais ils fournissent 40 % de la production totale (données CAHEB 1991).

✓ *Évolution des producteurs et perspectives*

Avec l'instabilité relative de la production, on observe différentes stratégies. Certains agriculteurs, ayant accès à des terres, préfèrent se convertir dans la production de canne qui valorise mieux le travail ou dans l'élevage. Par contre, certains producteurs n'ont jamais cessé de produire du géranium alors que d'autres produisent en fonction de la conjoncture et ont arrêté lors des périodes de crise. On note aussi, depuis quelques années déjà, que de nouveaux producteurs apparaissent : ce sont essentiellement de jeunes tributaires SAFER ou des maraîchers et des planteurs de canne souhaitant diversifier (Watel, 2002).

Depuis 1987, la part relative des « petits livreurs » dans la collecte tend à diminuer alors que la livraison moyenne annuelle par production augmente régulièrement. On peut donc y voir un professionnalisme accru des « gros livreurs » qui prennent une part grandissante dans la production (Bonnemort, 1992).

✓ *L'encadrement scientifique et technique et les orientations de développement*

Lors des dernières années, des améliorations importantes ont été effectuées au niveau : des infrastructures (aménagements fonciers, routes, retenues d'eau, ...), de l'organisation et de la formation des planteurs (groupements, syndicats, sessions de formation, ...), des techniques culturales (plantation en ligne, lutte contre les maladies).

La CAHEB possède un technicien qui s'occupe de l'ensemble des producteurs de l'île adhérents à la coopérative. Certains agriculteurs sont même suivis régulièrement.

Par des avantages financiers et des conseils techniques, elle encourage à la plasticulture¹¹. De plus, le conseil d'administration s'intéresse actuellement à deux améliorations de la productivité. La première concerne la coupe mécanique. La deuxième concerne la distillation en s'orientant vers une nouvelle méthode pour s'affranchir de l'utilisation du bois (peut-être avec la création de grosses unités permettant de renoncer à la distillation individuelle dont la productivité du travail est faible).

Certains agriculteurs, non suivis par la coopérative, manifestent une certaine méfiance liée aux différentes crises et plans de relance qui se sont succédés et à la décision de la CAHEB de payer en deux fois la livraison d'huile essentielle.

Le CIRAD travaille également, avec quelques agriculteurs pilotes, sur la mise en place de nouveaux itinéraires techniques essentiellement axés sur les couvertures végétales.

¹¹ La plasticulture consiste à cultiver les plants de géranium sur un sol recouvert d'un film plastique.

Les agriculteurs pilotes, membres de l'Association des Planteurs Expérimentateurs (APE), diffusent ensuite ses innovations chez les agriculteurs de l'association. Il est à noter que l'Association de Promotion du milieu Rural (APR) participe à la diffusion de ces innovations dans le cadre de la formation et de l'animation.

Finally, the geranium and the sugarcane present multifunctional aspects more or less close :

*☞ au niveau de **l'aspect environnemental**, la canne à sucre apparaît comme une culture bénéfique et protectrice contre les agressions climatiques alors que le géranium est par contre une culture sensible,*

*☞ au niveau de **l'aspect économique et de l'emploi**, la filière canne à sucre tient une place essentielle dans l'économie de l'île, elle fait vivre plusieurs secteurs associés qui emploient de nombreuses personnes mais elle est également fortement soutenue financièrement par l'État et l'Europe. Le géranium est en comparaison une filière économiquement beaucoup plus modeste mais elle est l'une des rares cultures susceptibles de maintenir des emplois agricoles dans les Hauts.*

*☞ au niveau de **l'aspect territorial**, la canne à sucre et le géranium sont deux cultures qui marquent le paysage de l'île et qui ont une place importante dans son histoire. Le géranium en plus est fortement emblématique de la zone des Hauts de l'île.*

